

Mercredi 7 décembre 2022

# Présentation de la station nautique de Dieppe Pays Normand



# Une station nautique, c'est quoi ?

**1. Définition** : structure locale, portée par une collectivité territoriale, ayant pour objet d'animer, de coordonner et de développer les activités nautiques sur un territoire donné, en s'appuyant sur le réseau France Station nautique qui lui délivre un label reconnu au vu de critères qualitatifs, d'accueil, de services, environnementaux, d'accessibilité, (9 engagements déclinés chacun sur plusieurs critères)...

**2. Le périmètre d'action** : c'est celui de la collectivité porteuse, donc le PETR. Notre station regroupe une vingtaine d'acteurs nautiques organisateurs d'activités, des acteurs partenaires (ex : centres aquatiques) et des partenaires institutionnels (ex : offices de tourisme), tous installés sur le territoire du PETR.

**3. La marque de qualité** : chaque station est labellisée en fonction de sa réponse à des critères d'accueil, de qualité d'enseignement, d'encadrement, de respect environnemental, de ses offres et de ses infrastructures... Sur une échelle de 1 à 4 étoiles, la station est labellisée 2 étoiles (réponse positive sur 70 critères).

**4. Le public et les offres** : pluridisciplinarité, permanence de l'offre et accueil de tous les publics sont les principes de base d'une station nautique. Chaque acteur nautique doit satisfaire à ces principes.

# Schéma synoptique d'une station nautique :



Celui-ci montre l'ensemble des acteurs du territoire potentiellement impliqués dans le fonctionnement d'une station nautique : acteurs nautiques et halieutiques, entreprises liées au nautisme, centres nautiques, ports, organisateurs d'évènements, organisations touristiques...

# Carte de la Station nautique



Guide du nautisme 2020 - Station nautique Dieppe Pays Normand  
Directeur de la publication : Gérard PICARD. Rédaction : PETR.  
Réalisation : Yûbi - [www.yubigraphisme.fr](http://www.yubigraphisme.fr) Impression : IC4  
Tirage : 4000 exemplaires Crédit photographique :

Carte extraite du guide de la station nautique 2020

# Historique de la station nautique

- 2005 à 2006 : Pôle de développement touristique, à l'origine de sa création
- De 2007 à 2014 : Dieppe-Maritime, déclaration d'intérêt communautaire
- De 2015 à 2016, la station nautique a été conduite par une entente dénommée « Entre terre et mer » constituée de 7 collectivités :
  - Dieppe-Maritime
  - Syndicat mixte Terroir de Caux puis CC Terroir de Caux
  - CC Monts et Vallées » CC Falaises du Talou
  - CC puis Commune de Petit Caux
  - Commune de Le Tréport » CC des Villes Soeurs
  - Commune de Criel-sur-Mer
  - Commune de St Aubin-sur-Mer » CC Côte d'Albâtre
- De 2017 à 2019 l'entente évolue, St Aubin-sur-Mer rejoint CC Côte d'Albâtre
- Fin 2019, CC des Villes Sœurs crée sa propre station nautique que rejoignent Le Tréport et Criel. Il reste les 3 EPCI constituant le PETR. Celui-ci décide de porter désormais la station nautique.

## Coût 2022 de la station nautique

### Quelques chiffres clé :

- Budget investissement : **32 352 €** constitué essentiellement d'aides financières attribuées aux OAN pour l'amélioration de leurs infrastructures, équipements et supports nautiques + un budget formation de 3 500 €.
- Budget fonctionnement : **95 000 €** dont 10 000 € de cotisation FSN, 30 000 € pour le point plage, 8 000 pour le jardin des mers, 20 000 pour les salaires, 15 000 pour les opérations de communication...
- Budget global est inférieur à **130 000 €**, tendance à la baisse jusqu'en 2022...
- Chiffre d'affaire généré par les acteurs de la SN dépassait **1,8 million** d'euros en 2015.
- **45 emplois** ETP, **64 000 journées** activité, **43 000 personnes** accueillies (chiffres 2015 établis par France Station Nautique).

## Questions ?